

350 route du Tilleul,
bâtiment A
69270
CAILLOUX-SUR-FONTAINES

Tél : 04.87.87.05.35

Marlène GONAND
Notaire associée
marlene.gonand@notaires.fr

Laure TODESCHINI
Notaire associée
laure.todeschini@notaires.fr

Le tarif des notaires est régi :

· Par l'article 50 de la loi n°
2015-990 du 6 août 2015

· Par le décret n°2016-230 du
26 février 2016

· Par l'arrêté du 28 février
2024

HONORAIRES DE L'ETUDE POUR LES ACTES NON SOUMIS AU TARIF DES NOTAIRES

CONSULTATIONS (en présentiel ou en visio)

Consultations libres sur rendez-vous	gratuites
Consultations pour ouverture/suivi de dossier	gratuites
Consultation juridique simple/approfondie nécessitant recherches complexes	100/300,00 € H.T
Assistance dans un dossier où l'étude ne perçoit aucun émolument	sur devis (Avec un minimum de 1.000,00 € H.T.)
Testament olographe simple : conseils dispositions	150/500,00 € H.T
Testament olographe complexe	sur devis

PROCURATIONS

Procurations SSP (si demandée + de 7 jours en amont d'un rdv de signature)	gratuite
Procuration sous seing privé urgente / hors dossier à l'étude	75,00 € H.T
Procuration si signature électronique via DOCUSIGN	30,00 € H.T

DROIT IMMOBILIER

Rédaction d'un bail d'habitation par acte authentique	1 mois de loyer avec un minimum de 500,00 H.T
Rédaction d'une promesse unilatérale de vente	250,00 € H.T
Statuts association syndicale libre	1.000,00 € H.T (en ce non compris les formalités)
Dépôt de pièces	1.000,00 € H.T
Travail préparatoire à l'établissement d'un règlement de copropriété – état descriptif de division	1.500,00 € H.T

DROIT DE LA FAMILLE

Encaissement de loyers et revenus pour le compte de la succession :	5% H.T du montant des loyers encaissés
Règlement de factures pour le compte de la succession (coût par facture)	8,33 € H.T
Convention de quasi-usufruit	500,00 € H.T
Etude patrimoniale	sur devis

DROIT DES AFFAIRES

Rédaction de statuts de société (sans apport immobilier)	1.000,00 € H.T (hors formalités)
Mise à jour des statuts de société	500,00 € H.T (hors formalités)
Rédaction d'un pacte DUTREIL	1.200,00 € H.T
Cession de parts ou titres de société	3% H.T (avec un minimum de 1.000,00 € H.T)
Rédaction d'un procès-verbal d'assemblée générale	200,00 € H.T
Cession de fonds de commerce	2% du prix (avec un minimum de 1.800,00 € H.T)
Rédaction de bail commercial par acte authentique	1 mois de loyer (minimum de 700,00 € H.T)

Le règlement des honoraires par chèques est accepté.

Tout paiement supérieur à 3 000,00 euros doit être effectué par virement.